

**COMITE DE PROTECTION DES PERSONNES NORD OUEST III**  
**CHU – niveau 03 – porte 03-508**  
**14033 Caen cedex 9**

Tel : 09.64.08.19.44.

Fax : 02.31.47.57.81.

E-mail : [cppnordouest3@orange.fr](mailto:cppnordouest3@orange.fr)

Caen, le 22 juin 2017

ECTEN

à l'attention de Mme Marie-Hélène BARBA

86 bd de Magenta

75010 Paris

Réf. CPP : 2017-29

Réf. RWTH Aachen University Hospital : EUCALNET

N° ID RCB : 2017-A01118-45

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 133 692 7153 0

Madame,

Le CPP NORD OUEST III, par délibération en date du 10 juin 2017, a émis un avis favorable conditionnel concernant le protocole ci-dessus référencé, intitulé « Etude EUCALNET : Réseau des registres européens sur la calciophylaxie » et conduit par M. le Docteur Pablo Antonio URENA-TORRES [Paris].

Siégeaient ensemble ce 10 juin 2017, sous la présidence de Mme Charlotte GOURIO,

Membres du premier collège

au titre du 1° de l'article R.1123-4 du CSP

- M. Rémy MORELLO, personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie, membre titulaire,
- M. Jean-François HERON, médecin, membre titulaire,
- M. Antoine COQUEREL, médecin, membre titulaire,
- M. Claude BAZIN, médecin, membre suppléant,

au titre du 2° de l'article R.1123-4 du CSP

- M. Jean-Bernard BONTE, médecin, membre titulaire,

au titre du 3° de l'article R.1123-4 du CSP

- Mme Charlotte GOURIO, pharmacien hospitalier, Présidente du comité, membre titulaire,

au titre du 4° de l'article R.1123-4 du CSP

- Mme Edwige ETIENNE, cadre de santé, membre titulaire,

Membres du second collège

au titre 1° de l'article R .1123-4 du CSP

- M. Hervé PLATEL, personne qualifiée dans le domaine éthique, membre titulaire,

au titre 3° de l'article R .1123-4 du CSP

- Mme Sylvie BALP, conseillère technique à la direction générale adjointe de la solidarité du Conseil Général de Caen, membre titulaire,

au titre 5° de l'article R .1123-4 du CSP

- Mme Monique KONCEWIECZ, représentante d'association agréée de malades ou d'usagers du système de santé, membre titulaire,

Délibération

Considérant les documents suivants :

- courrier de réponse du 14 juin 2017,
- l'engagement de conformité MR001 (déclaration n° 1905983 v 0) du 20 novembre 2015,
- document d'information et formulaire de consentement, version 0.2 du 14 juin 2017,

le CPP NORD OUEST III a donc opté pour un :

**AVIS FAVORABLE DEFINITIF**

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Mme Charlotte GOURIO  
Présidente